

22 juin 1989, Québec

Conférence de presse à l'occasion du bilan de la session parlementaire

M. Bourassa: Un dossier que vous connaissez bien sur les infirmières. On travaille très fort malgré la chaleur. Bientôt, il faudra aller à Dakar pour se rafraîchir. La brise n'est pas forte. Vous pouvez être fiers du bilan, que ce soit pour un an ou quatre ans. Je tiens à signaler que si nous regardons dans le secteur où les engagements étaient les plus exigeants et, en même temps, les plus importants. Je pense aux secteurs économique et financier – le gouvernement a une performance inattaquable. Nous nous étions engagés à réduire le déficit, nous l'avons coupé de moitié en incluant le récent budget. Nous nous étions engagés à créer 80 000 nouveaux emplois; ce n'est pas atteint à 100 %, mais c'est très honorable. Nous nous étions engagés à réduire les impôts, nous les avons réduits de 1 500 000 000 \$. Tout ceci a permis de dégager, et non seulement d'assainir, les finances publiques et de redonner confiance aux Québécois vis-à-vis de leur avenir, mais également de dégager des sommes et, malgré toutes ces coupures de taxes ou de déficits, d'ajouter 1 000 000 000 \$ pour la santé dans d'autres secteurs.

Tout cela s'est fait dans la cohésion et la solidarité. Il n'y a eu aucune démission pour des raisons idéologiques ou de désaccord avec les politiques du gouvernement, sauf évidemment dans le cas de la question linguistique qui est une question historiquement difficile pour le Québec. Je suis très fier du travail fait dans tous les dossiers. On n'a pas pu corriger toutes les imperfections de la société mais, dans l'ensemble, c'est avec beaucoup de fierté et de confiance que je vous présente ce bilan du gouvernement pour la dernière année, comme pour les autres années.

La Modératrice: Robert Houle.

M. Houle: Avant de nous parler du bilan, pourriez-vous nous confirmer l'information, à savoir que, avec les infirmières, ce serait réglé et question d'arbitrage?

M. Bourassa: Je ne puis pas vous confirmer cela officiellement. Ça évolue. Des discussions se poursuivent. Des contrepropositions sont examinées. Mais je ne peux pas en dire plus pour l'instant. Ça va évoluer dans les prochaines heures.

M. Houle: L'information qui circule est que vous auriez, personnellement, accepté le fait que ça serait le statu quo pour ce qui est de la question de l'arbitrage et que c'est le mandat qui aurait été donné à la partie patronale.

M. Bourassa: J'ai parlé à Mme Lavallée. Il y a des propositions qui ont été faites et je ne peux pas, au moment où je vous parle... Quand je vous verrai tantôt à la réception pour Mme Gosselin, j'aurais peut-être l'occasion de vous en dire plus. Je donne une conférence ce midi au Hilton, avec l'institut de recherches politiques. Mais je ne veux pas compromettre par des déclarations prématurées à la dernière phase, possiblement, et dernière heure de négociation avant – souhaitons le l'accord d'un règlement.

M. Houle: Votre président du Conseil du trésor disait hier que c'était une question de principe. Est-ce que vous maintenez cette opinion?

M. Bourassa: Je n'ai pas d'autre commentaire à faire, M. Houle. On discute actuellement. Je ne voudrais pas que l'interprétation de ce que vous pouvez dire... Non pas que je mette en doute l'exactitude de l'interprétation que vous accordez à mes propos. Mais je ne voudrais pas compromettre le climat de négociations. Ma confiance est grande qu'un règlement sera atteint dans quelques heures.

Le modérateur: M. André Forgues.

M. Forgues: Au-delà de cette question qui reste à régler, M. Bourassa, est-ce que vous pouvez nous préciser quelle est l'ampleur des concessions financières que le gouvernement a faites pour en arriver à une entente avec les infirmières sur les questions monétaires salariales?

M. Bourassa: Je crois que ça a été rendu public.

M. Forgues: Non.

M. Bourassa : Je veux dire les sommes. Les montants, comme tels, n'ont pas été...

M. Forgues: On nous a dit que c'était 110 000 000 \$ pour la première année. Mais jusqu'où le gouvernement est-il allé pour la deuxième et la troisième année?

M. Bourassa : Ah, dans le rattrapage...

M. Forgues: Dans le repositionnement salarial.

M. Bourassa: Ce sont des parties... Mme Lavallée va soumettre ça aux délégués, je crois – ne me demandez pas de le faire avant elle – si ça n'a pas été fait.

M. Forgues: Je peux essayer sur un autre sujet

M. Bourassa: Oui Vous comprenez que si les négociations se poursuivent, le vote va se prendre. Vous n'avez pas de difficulté à comprendre.

M. Forgues: Ce matin, on évoque dans Le Devoir la possibilité d'élection le 2 octobre. Est-ce que ça vous paraît réaliste et acceptable de faire le recensement du 28 au 31 août, avant la fête du Travail, avant le retour des vacances de bien des gens au Québec?

M. Bourassa: La date n'est pas définitivement choisie. Je veux dire, on est encore... Assumons qu'on règle la question des infirmières, qui était, la plus importante. Il reste encore à négocier pour Hydro-Québec, pour la CSN, pour le Syndicat des fonctionnaires provinciaux. Donc, je ne peux pas fixer, d'une façon définitive, la date des élections, sans tenir compte de l'orientation des négociations. Cela étant dit, si les négociations se déroulent selon un rythme normal, je vous ai déjà dit que je ne ferai pas les élections durant les tempêtes de neige. Au début ou à la mi-octobre, ce sont les dates qui peuvent paraître vraisemblables. Pour répondre à votre question, M. Girard avait posé une question à M. Pierre-F. Côté, s'il voyait des problèmes pour le recensement s'il se faisait au cours du mois d'août. Vous vous souvenez de cette question, M. Girard, que vous aviez posée à...

M. Girard: Oui, je m'en souviens, bien sûr. Parce que monsieur votre adversaire avait signalé qu'un recensement au cours de l'été lui paraissait une façon antidémocratique de procéder au recensement des électeurs. J'avais posé la question à M. Pierre-F. Côté, qui m'avait dit qu'il pouvait faire un très bon recensement, n'importe quand, à part le mois de juillet.

M. Bourassa: Vous a-t-il dit la même. Chose?

M. Girard: On est en train d'inverser les rôles...

M. Bourassa: Oui.

Une voix : ... c'est M. Bourassa qui pose les questions.

M. Girard: Oui, mais je me souvenais de la réponse aussi.

M. Bourassa: Donc, est ce que cela répond à votre question?

Des voix: Ha, ha, ha

La Modératrice: André Jobin.

M. Bourassa: Il faut dire qu'il y a eu une élection fédérale le 4 septembre déjà. Oui, M. Jobin. un projet de loi pour réduire les émissions d'anhydride sulfureux des centrales thermiques, que les centrales nucléaires sont remises en question en Californie – on avait un référendum qui a conduit les autorités à fermer cette centrale nucléaire – que, par exemple, Seabrook n'est pas encore en opération après avoir coûté 8 000 000 000 \$ aux contribuables américains, que le gouverneur Cuomo a décidé de fermer la centrale nucléaire de Shoreham, que les centrales au pétrole créent aussi de la pollution et dépendantes d'une instabilité chronique des prix du pétrole... Nous avons une forme d'énergie qui est la plus propre, la plus économique, la plus abondante – vous le savez, vous m'avez entendu dire ça mille fois – qui est reconnue par les plus grands experts internationaux comme la meilleure façon de protéger l'environnement, le club des anciens premiers ministres. Je ne vois pas pourquoi, tout à coup... Je trouve ça très paradoxal de remettre en cause la qualité de l'hydroélectricité pour protéger l'environnement. Cela fait un siècle qu'on construit des barrages au Québec et, tout à coup, on voudrait compliquer ou empêcher le gouvernement de procéder. Je leur souhaite bonne chance.

Une voix: En sous-question, M. Bourassa, je termine là-dessus. C'est la question qui se pose. Est-ce que le fédéral pourrait empêcher la mise sur pied de ce projet en n'accordant pas les permis nécessaires?

M. Bourassa: Sur le plan juridique, je n'ai pas tous les avis d'experts à cet égard. Nous considérons que c'est de notre responsabilité. Nous sommes prêts à recevoir de l'aide technique et nous allons assumer nos responsabilités. Je n'ai pas à parler durant une demi-heure pour vous énumérer – vous les connaissez – tous les avantages de l'hydroélectricité. Je viens de vous en donner quelques-uns.

Une voix: Une sous-question là-dessus, M. Girard, ou si c'est sur un autre sujet?

M. Girard: Non. J'ai une question pour M. Gratton quand ça sera possible.

Une voix: M. Benoit Aubin.

M. Aubin: Dans la question du dézonage à Laval, le Parti québécois revient tout le temps avec de nouveaux documents, qui ne sont pas nécessairement des preuves, que des « wrong doing » ont été commis mais qui laissent quand même entendre à beaucoup de gens dans la population qu'on voudrait savoir le mot de cette histoire. L'Opposition continue de dire que, ultimement, le gouvernement est responsable de la structure administrative qui administre la question du zonage. Pourquoi ne pas permettre une enquête policière ou ne pas demander une enquête policière?

M. Bourassa: On n'a pas à demander une enquête policière. L'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec peut décider d'elle-même d'aller plus loin, s'il y a des éléments rendus publics. Je ne blâme pas l'opposition d'essayer de créer des doutes sur l'intégrité du gouvernement. Ce sont des vieux trucs. Il y a eu de l'exagération. Je prends un autre cas, je reviendrai au zonage. Je voyais un soir à la télévision un reportage où l'opposition accusait le gouvernement dans le cas de la commission scolaire Davignon. À la fin du reportage, on voyait M. Gendron dire, après qu'on ait énuméré dans le reportage – le montage était bien fait – toutes les exagérations et les abus qu'on retrouvait dans le rapport.

Et on sait que M. Paradis est un ami très intime de la personne accusée. Un bel exemple de culpabilité par association. Il y a 1 000 000 de personnes qui ont le doute. Ah ! Est-ce que M. Paradis serait... Alors qu'on sait qu'il n'est aucunement impliqué. C'est une connaissance de M. Barsalou. C'est ce genre de culpabilité par association. On se demande parfois comment il se fait que des ministres trouvent que la politique ne soit pas emballante. Mais de créer le doute auprès de centaines de milliers de personnes simplement en faisant valoir qu'un membre de l'opposition associe M. Paradis, qui n'avait absolument rien à voir ni de près, ni de loin à cette question. J'ai trouvé ça assez abusif parce que ce n'est pas... L'intégrité est ce qu'il y a de plus précieux pour les hommes politiques. Quand, habilement, on crée des doutes sur leur intégrité d'une façon aussi farfelue, je crois que... Je fais confiance à l'opinion publique pour ne pas prendre ça tellement au sérieux.

Dans le cas du zonage agricole, M. Brassard a soulevé toute une série de cas, M. Beldie. Finalement, c'est en zone blanche. Pendant deux jours, on a entendu les médias, M. Beldie, l'ancien ex-président d'une association libérale. C'était encore là culpabilité par association. Mais ces terrains étaient en zone blanche. Dans le cas de M. Lacroix, là aussi, cela a été démolé par l'UPA. On a dit: M. Kotier est un spéculateur libéral, créant des doutes comme quoi on favorisait des amis du pouvoir. On a vu que M. Kotler avait contribué au Parti québécois comme au Parti libéral et qu'il n'est pas un spéculateur libéral. Alors, c'est évident qu'en posant des questions constamment de cette façon, on peut créer des interrogations. Je me souviens – je vous l'ai cité – dans la première période, le Parti québécois agissait de la même façon. J'ai le frère du mari de la cousine de ma femme, qui avait obtenu un contrat au Cap-de-la-Madeleine, et, durant des jours, à l'Assemblée nationale, on m'accusait de népotisme, parce que le frère du mari de la cousine de ma femme avait obtenu un contrat. Si ça a marché, oui, parce que, à force de poser des questions comme ça – puis c'est relayé largement par les médias – les gens se posent des questions.

M. Aubin: Êtes-vous (?) que tout s'est passé correctement dans (?)

M. Bourassa: Dans le cas de Laval, c'est juste pour vous dire que, à force de poser des questions comme ça, qui sont sans fondement, on peut créer des doutes. Dans le cas de Laval, je peux dire que le gouvernement a pris toutes les mesures, même s'il n'était impliqué d'aucune façon. Ce n'est pas lui qui a négocié, ni de près ni de loin. C'est la loi de M. Garon qui faisait que ça se décidait entre le MRC et l'UPA.

Le ministre m'a dit: On va rectifier le décret. On n'a rien à faire là-dedans. On a juste à ratifier. On n'a pas participé et il y a accord des parties. C'était le sens de la loi adopté par le précédent gouvernement. J'ai dit au ministre, puis il était tout à fait d'accord: Étant donné qu'on signe le décret, on doit s'assurer, même si on n'a pas participé, que tout a été fait correctement. Donc, le ministre et moi, on a décidé de reporter la signature du décret et de déclencher une enquête administrative, comme on a fait pour la Petite-Rivière-Saint-François, et de s'engager à déposer tous les documents là-dessus, indépendamment de l'enquête administrative.

Il peut y avoir des éléments connus publiquement ou autrement qui justifient parallèlement de faire une autre enquête. C'est aux autorités compétentes de décider. Le gouvernement, là-dessus, a été inattaquable. On a dit que j'ai voulu lancer de la boue en référant à des cas anciens. Ce n'est pas moi qui ai lancé de la boue. Il y a des journalistes vigilants – c'est leur responsabilité et je les félicite – qui ont soumis des cas bien concrets. Je pense aux cas soumis par le journal The Gazette avec des faits bien concrets que personne n'a démentis. Ce n'est pas moi qui invoque qu'il y avait des soumissions publiques dans le cas en cause, c'est Jacques Brassard qui, en se bombant le torse de vertu et de dignité, a dit: Nous, on avait des soumissions publiques. On a vu qu'on en a tous, d'après les informations de la même adresse. Ils n'ont pas empêché la ratification du décret, à ce moment-là. Donc, je ne crois pas que le gouvernement puisse d'aucune façon, bien au contraire, alors qu'on a bloqué la ratification des décrets et qu'on s'est réservé, en cas d'urgence.

Il ne faut pas bloquer le développement économique. Tout ce problème, vous le savez, tient du fait qu'on a zoné plus ou moins aveuglément, donc affectant la baisse de toute la valeur des terrains. En dézonnant, ça augmente la valeur des terrains. Il peut toujours y avoir des personnes qui peuvent profiter du dézoning. C'est pour ça qu'on a adopté la loi 100 que le Parti québécois a combattue. La loi 100 a pour but de contraindre la spéculation foncière. Ça prend un certain culot quand même de dire que le gouvernement libéral favorise la spéculation foncière alors que c'est eux, en 1985, qui ont adopté une loi pour favoriser la spéculation foncière et que c'est eux, cette année, qui ont bloqué la loi 100 qui restreint la spéculation foncière.

Le gouvernement est bien à l'aise pour défendre ce dossier sur le plan de l'intégrité. Mais il ne peut pas empêcher le relais de toutes les questions et de toutes les culpabilités par association faites par l'opposition.

Une voix: Normand Girard.

M. Girard: Y a-t-il d'autres questions sur le même sujet?

M. Houle: Vous, dites qu'on a zoné aveuglément Ça veut dire que la Commission de la protection du territoire agricole, dans le passé, a zoné aveuglément. Est-ce que vous prétendez qu'on dézone maintenant de façon rationnelle?

M. Bourassa: Je dis que quand la loi a été faite – c'est un fait connu – tout le monde sait qu'on avait zoné. On avait zoné des carrières, des polyvalentes, des cimetières. M. Houle, quand on zone des cimetières, je ne peux pas dire qu'on a zoné avec circonspection. Vous dites: Est-ce qu'on a dézoné de façon...

M. Houle: ... de dézoner de façon raisonnable.

M. Bourassa: Est ce qu'on est en train de dézoner de façon exagérée?

M. Houle: Rationnelle, J'ai dit.

M. Bourassa: ...rationnelle? C'est exactement ce qu'on examine. On a établi un moratoire pour voir si... Il faut faire attention de ne pas bloquer le développement économique. Il y a des gros projets qui s'annoncent. Le dernier point dont je voudrais parler et duquel on ne tient pas compte, c'est que la Commission de protection agricole est un...organisme indépendant du gouvernement. Ce n'est pas le ministre qui décide, ce sont des gens nommés, comme dans les tribunaux. Les gens sont nommés par le gouvernement. On nomme d'anciens rouges, d'anciens péquistes. Est-ce qu'à ce moment-là, le gouvernement va supprimer l'autonomie de la Commission de protection du territoire agricole? M. Blain a justifié toutes ses décisions dans plusieurs attaques. Dans le cas de M. D'Errico, il a émis des communiqués. Voilà les faits, voilà les documents, voilà pourquoi on a dézoné. Pierre-Luc Blain a donné toutes les justifications. C'est passé inaperçu, mais il les a données. N'oubliez pas, dans vos analyses, que c'est un organisme indépendant. Si, maintenant, on implique le gouvernement à cause des décisions d'un organisme quasi judiciaire, à la prochaine étape on va impliquer le gouvernement dans les décisions des tribunaux parce que les juges auraient milité dans un parti. Le sens commun ne doit pas disparaître ou doit faire partie du jugement dans ces questions. Ce n'est pas un service du gouvernement Ce n'est pas le ministère des Approvisionnements qui est en cause, qui dépend directement du ministre. C'est une société autonome, indépendante, quasi judiciaire.

Une voix : Sur le même sujet, M. Descôteaux.

M. Descoteaux: Oui. Au-delà de la question de l'intégrité du gouvernement, est ce qu'il n'aurait pas été utile de déclencher néanmoins une enquête pour tenir compte du climat malsain qui semble s'être installé à Laval, où les partis politiques de Laval eux-mêmes ont sonné l'alarme les premiers là-dessus et qu'il y a vraiment un débat important qui se passe, pour clarifier toute la situation?

M. Bourassa: Écoutez, M. Descôteaux, pour clarifier la situation, il faut commencer par le commencement. Admettons que j'aurais déclenché une enquête pour la Petite-Rivière-Saint-François, une enquête publique, les témoins, tout le temps que cela prend, tous les interrogatoires, on se serait rendu compte que, finalement, il n'y avait rien là. Les gens auraient dit: Bourassa a pris panique. Il a déclenché une enquête publique. J'ai fait enquête

sur tous les titres. J'ai déposé ça à l'Assemblée nationale. M. Brassard a pu examiner, avec ses recherchistes, pendant des semaines et des semaines s'il y avait des éléments incorrects. Il n'en a jamais reparlé.

On ne peut m'accuser d'avoir manqué de transparence. Alors pourquoi à ce moment-là, a-t-on conclu qu'il n'y avait pas lieu de faire une enquête publique? Parce que tous les faits publics transparents déposés à l'Assemblée nationale révélaient qu'il n'y avait pas lieu de faire une enquête publique.

Je procède de la même façon dans le cas de Laval. Il y a rien, il n'y a pas un sou de spéculation immobilière qui peut être fait, mais on va examiner les titres, qui a acheté quoi et quand. Après, on verra si on doit poursuivre ou commencer des enquêtes policières ou si on doit en plus ajouter une enquête publique. Il me semble que c'est une façon normale et raisonnable d'agir, d'autant plus qu'entre-temps il n'y a rien, pas un sou qui peut se faire, au lieu de se lancer immédiatement dans une enquête publique sans avoir les faits sur les transactions.

L'enquête publique devra le faire, de toute façon, et vérifier tous les achats, les personnes et ceux qui se camouflent derrière des compagnies, tout cela sera fait. Je crois que le gouvernement agit d'une façon rationnelle pour faire la lumière et défendre son intégrité. Mais je n'y peux rien si l'opposition décide de faire de la culpabilité par association. Par exemple, hier il parlait d'un cas – je voyais ça dans le journal d'aujourd'hui – dans mon comté. Je ne connais pas les personnes en cause. Je n'ai rien à faire avec les décisions de la ville de Saint-Laurent. Il a dit: « Un cas de favoritisme dans le comté du premier ministre ». Cela va probablement créer un doute. Les gens qui lisent en gros vont dire: Le premier ministre est impliqué là-dedans. Alors, ce genre d'association est assez odieuse évidemment sur l'intégrité du chef du gouvernement, mais on n'y peut rien, dans notre système de liberté d'expression absolue.

Le modérateur: Une dernière question peut-être, sur le zonage. M. Pépin.

M. Pépin: Ce n'est pas tout à fait sur le zonage, mais c'est dans le même ordre. M. le premier ministre, ...(?) à l'intégrité du gouvernement. Pourtant, depuis très longtemps dans ce dossier, ce n'est même plus l'intégrité du gouvernement qui a été mise en cause, c'est vraiment le focus qui se faisait avec le président de la Commission des finances du Parti libéral et ses relations avec M. Biais. Étant donné que le gouvernement est comme extérieur à tout ça, je ne crois pas que l'intégrité du gouvernement soit en cause dans ce dossier. Quelqu'un dans un cabinet politique me disait: Tout ça sont des concours de circonstances ». Mais, dans le fond, en politique il y a des concours de circonstances dont on ne peut même pas se permettre les apparences. Depuis les deux dernières semaines, n'y avait-il pas lieu, comme chef du gouvernement, de 'flairer' ça? Vous avez quand même traîné ça jusqu'à la fin de la session.

M. Bourassa : C'est l'opposition qui a traîné ça. S'ils n'ont pas autre chose...

M. Pépin: Le résultat politique est que vous avez été obligé de vivre avec jusqu'à la dernière journée de la session.

M. Bourassa: Je ne peux pas vous empêcher de rapporter ce que l'opposition dit. L'opposition a pensé qu'en créant des doutes comme ça, elle pouvait dire: C'est dans le comté du premier ministre; lui, c'est un ami de l'autre. Lui, c'est un ancien président d'association. C'est évident que tout ce genre de culpabilité par association est facile à créer le doute. Il faut vivre avec ça en politique. Ce n'est pas pour rien qu'il y en a qui se demandent si c'est un endroit pour des gens équilibrés.

Des voix. Ha, ha, ha

M. Bourassa: Ce genre de culpabilité par association, il n'y a rien de plus facile à faire. En tout cas, on peut s'en prendre aux personnes par toutes sortes de moyens indirects ou directs. Pour ce qui a trait à M. D'Errico, dans tous les cas à ce jour – c'est évident que le gouvernement est très vigilant – d'abord, Il n'a pas utilisé son influence auprès du gouvernement. Il aurait d'abord toutes ses entreprises dans le code d'éthique du Parti libéral et on a examiné le cas décrit. On a fait une manchette avec le cas décrit; on a vérifié. On a dit: Voilà trois raisons pourquoi il a obtenu le contrat.

En 1974, il a acheté des terrains. Il a déclaré que ce n'était pas pour spéculation. C'était avant même la Commission de protection du territoire agricole. En 1987, il a acheté des terrains pour sa carrière. Il a rencontré le président de la Commission de protection du territoire agricole qui a émis une déclaration disant que tout s'était fait selon le règlement. Comme il l'a fait pour M. Chevrette, parce que M. Chevrette lui a envoyé des lettres... Je veux savoir qui siège, etc. d'une façon assez directe... vous connaissez son style bouillant. Finalement comme par hasard, dans une lettre qui dit: Tout ce que vous avez fait est selon les règles. Si la crédibilité de M. Blain est bonne pour M. Chevrette, pourquoi ne serait-elle pas bonne pour D'Errico? Dans les deux cas, il a expliqué les représentations de M. D'Errico auprès de la Commission de protection du territoire agricole. Je ne prends pas partie. J'invoque les déclarations du président de la Commission de protection du territoire agricole et il a dit telle et telle chose.

Vous dites: la perception. On en revient toujours au sujet de la perception. Ça s'arrête où? Jusqu'où un gouvernement doit-il dire: C'est de la perception? On coupe des têtes à droite et à gauche aussitôt qu'il y a une culpabilité par association. Je suis obligé de tenir compte, comme chef d'État, que si je vais trop loin, le recrutement politique va devenir, à toutes fins utiles, impossible. Les gens vont dire: Maintenant, si je vais en politique, que ce soit comme bénévole pour un parti ou si je donne à un parti politique... J'ai hâte de voir la réaction pour les campagnes de financement, quand les gens vont dire: Est-ce que je vais avoir mon nom pendant des jours associé à un scandale politique?

Alors, les chefs de gouvernements ont à décider jusqu'où ils doivent tenir compte de la perception. Si, systématiquement, on crée des doutes... Je ne dis pas que la vigilance doit s'atténuer, elle est absolument fondamentale. Les médias constituent un contre-pouvoir irremplaçable. Là aussi, le sens de la mesure est important.

Dans le cas de M. D'Errico, on a tout examiné. On a vu les réponses données. On va poursuivre l'examen et voir s'il y a eu le moindre accroc au code d'éthique ou si la perception a été exagérée ou interprétée comme reflétant une interférence, même si elle n'a pas lieu. Il

faut qu'en dernière analyse, on examine l'équité de la décision à prendre. Est-ce que je répons à votre question?

M. Pépin: Oui.

Le modérateur. M. Girard.

M. Girard: Ma question s'adresse à M. Gratton. C'est la dernière fois, sinon l'une des dernières, qu'on l'a en conférence de presse. Vous avez été leader de l'Opposition, leader du gouvernement. En quittant la politique, que gardez-vous comme souvenir de ces années passées?

M. Gratton: Si vous me parlez du poste de leader du gouvernement, de leader de l'Opposition même, cela a été, pour moi, la partie du travail de député qui m'a le plus emballée. J'ai fait de la politique par emballement. J'ai été emballé pendant 17 ans. Je l'ai dit hier. J'en profite d'ailleurs pour remercier M. Bourassa de m'avoir fait confiance au lendemain d'élections et de m'avoir confié le poste de leader parlementaire. Cela m'a permis de réaliser en quelque sorte un rêve. En quittant, ce que je vais manquer le plus, c'est le côté parlementaire des choses. Le côté parlementaire inclut la tribune parlementaire aussi.

M. Girard: L'Opposition, au cours des trois dernières années, a énormément mis l'accent sur l'improvisation que le gouvernement manifestait à l'occasion des sessions. Elle est revenue à chaque fin de session là-dessus. Vous avez vous même, à certaines occasions, montré un peu d'impatience quant au travail qui pouvait être préparé sur le plan législatif par les ministères, les ministres, les cabinets, ainsi de suite. En quittant, quel est le testament que vous pourriez laisser? Quelle est l'exhortation que vous pourriez faire à l'endroit du gouvernement pour améliorer cette situation quant à la présentation des projets de loi et aux engorgements de fin de session qui font qu'on ne sait finalement plus ce qui se passe. Je regardais encore hier soir Mme Monique Gagnon-Tremblay...

Des voix: ... (?)

Le modérateur : Un instant

Une voix : Vous faites des éditoriaux à chaque question que vous posez et les autres n'ont pas le droit de parler.

Le modérateur: M. le doyen, en conclusion.

Des voix: Ha, ha, ha

M. Girard: En conclusion, je regardais... Par exemple, hier soir, Mme Monique Gagnon Tremblay arrive en troisième lecture avec son projet de loi 146. Elle présente trois amendements. On ne les a jamais vus et on ne les a jamais compris. Comment pouvez-vous penser que ça informe le public? Ce que je voudrais savoir, c'est face à des situations comme ça, qu'est-ce que vous suggérez à un gouvernement pour améliorer la situation?

M. Gratton : D'abord, quand on sait...

M. Girard: C'est une question, ça.

M. Gratton: ...que c'est probablement la dernière session avant l'élection, ça se comprend qu'on veuille terminer...

Une voix: Je vous laisse parler.

Des voix : Ha, ha, ha

M. Gratton: Ce n'est pas surprenant qu'on veuille... Hier, par exemple, effectivement, plutôt que de laisser des choses en suspens et les déferer à des commissions parlementaires à l'intersession comme on fait normalement s'il n'y a pas une élection appréhendée, il fallait en finir. C'est ce qui a été particulier. C'est dans la nature des choses. Je n'ai surtout pas d'héritage à laisser de ce côté, mais c'est tout à fait normal que l'appareil législatif soit lourd et qu'en définitive, on soit toujours accusés par l'Opposition. On faisait la même chose à l'endroit du Parti québécois. La situation était exactement la même sauf qu'eue était moins bonne que présentement. Quand on a dit au début qu'on légiférerait moins, ça doit être vrai. Hier, l'Opposition se plaignait qu'on avait un bilan minceur. Ce qui est paradoxal, c'est que le 15 mai, quand on a déposé une vingtaine de projets de loi, elle disait: C'est épouvantable de déposer autant de projets de loi. Allez trouver la logique derrière ça.

Je suis très satisfait. Évidemment, on a d'ailleurs adopté une directive, un décret au Conseil des ministres qui exige le dépôt de projets de loi avant certaines échéances, ce qu'on n'a pas pu faire parce que c'était la dernière partie de la session avant des élections probables à l'automne et ça été de faire respecter certaines de ces échéances.

Si on me permettait juste une chose. J'ai lu ce matin quelque part, je pense que c'est dans le papier de M. Descôteaux, on disait: La campagne électorale sera plus longue cette année à cause de la nouvelle Loi électorale parce qu'on a aboli le recensement annuel. Je ferai simplement remarquer que, même avec le recensement annuel, la période électorale a été exactement la même parce que toute élection déclenchée après le 30 juin dans l'ancienne loi nécessitait la tenue d'un nouveau recensement. On n'a absolument rien changé de ce côté. Même si on avait fait un recensement l'automne dernier, on serait encore obligés de tenir un nouveau recensement dès que l'élection serait déclenchée après le 30 juin.

M. David: Denis Lessard.

M. Bourassa: Je voulais signaler le travail de M. Gratton, je le dis publiquement. Il a été leader parlementaire pendant quatre ans ou avant, dans l'opposition également. M. Gratton a fait un travail de géant Je comprends très bien qu'après 17 ans, connaissant les exigences de la vie politique, il décide d'entreprendre une troisième carrière mais ce sera sûrement une très grande perte pour le Parti libéral. Si jamais il révisait son point de vue d'ici l'élection, on est prêt à retarder la convention. Je ne peux que lui souhaiter le plus grand succès possible dans sa nouvelle carrière. Je suis convaincu qu'il l'obtiendra. Mais au nom du gouvernement, du Parlement et comme chef de parti, je lui exprime ma plus profonde gratitude.

M. David: M. Lessard.

M. Lessard: M. Bourassa, vous allez dire probablement qu'un renouvellement est normal après quatre ans mais comment expliquez-vous la longue liste de ministres qui quittent actuellement, qui ont annoncé leur intention de quitter ou qui jonglent avec leur avenir finalement? On pense à MM. Paradis, MacDonald, Gobeil qui : ne savent pas.. Est-ce seulement une coïncidence que des gens passablement jeunes décident de reconsidérer leur carrière?

M. Bourassa : Il y a une évolution des traditions, comme je vous le laissais entendre tantôt, à la blague, qui fait que la vie politique est de plus en plus exigeante et ... à long terme à moins d'avoir des vocations d'apôtre. Dans le cas de M. Paradis, je l'ai rencontré. Il a dit qu'il réfléchissait, qu'il aimait la politique, qu'il était heureux, qu'il avait eu des défis mais qu'il voulait examiner les implications familiales de rester en politique comme ça un autre mandat, deux autres mandats.

M. Lessard: Je parlais sans isoler M. Paradis. Il y a aussi MM. Côté, Gobeil, Mme Lavoie-Roux.

M. Bourassa: M., Côté, pour les mêmes raisons, je veux dire, dans les deux cas. Dans tous ces cas, ces gens sont en politique depuis une dizaine d'années. Après dix ans, ils évaluent s'ils doivent continuer pour une autre période de dix. Si on veut aller dans le détail, ceux qui ont 50 ans, 55 ans disent: Si je ne quitte pas tout de suite – c'est un peu ça – je termine mes jours en politique. La vie politique, comme je vous le disais tantôt, n'augmente pas en attrait à tous points de vue. Les salaires accordés, par rapport à ce qui est offert au privé, sont plutôt modestes. Ceux qui quittent vont avoir probablement deux à trois fois ce qu'ils obtiennent en politique.

Des voix: Ha, ha, ha

Une voix: À un moment donné, vous...

M. Bourassa: Laissez-moi terminer, pour vous donner le contexte d'ensemble. Ce sera à vérifier, peut-être, dans le cas de M. Gratton. La vie politique, sur le plan financier, ne constitue aucun avantage. Sur le plan familial, cela impose beaucoup de contraintes, je ne vous apprends rien là-dessus. Sur le plan de l'avenir, quand vous vous en retirez, ça aussi, ce n'est pas toujours une garantie. On sait que ceux qui quittent la politique, qui se battent en politique, ou tout ça, dans des conjonctures difficiles – on a qu'à voir je pourrais citer toute une série de cas – le, recyclage n'est pas facile. Sur le plan financier, ça suppose des sacrifices, sur le plan familial également, sur le plan de la réputation. Si on peut mettre en cause l'intégrité de quelqu'un simplement par l'association, ça aussi, c'est quand même assez exigeant.

Ce n'est donc pas étonnant que, après une certaine période, deux ou trois mandats, certains se disent: Bon, est-ce que je continue ou si j'entreprends une nouvelle carrière? Dans les cas où on réfléchit. Dans le cas de M. Côté, on sait qu'il a eu des problèmes de santé il y a quelques mois. Mais je ne crois pas que ce soit le facteur principal. Il est encore capable de faire beaucoup de travail. Dans ces cas-là, les gens se posent des questions. Dieu merci, dans les rencontres que j'ai ces jours-ci, il y a quand même beaucoup de candidats de très grande valeur qui sont intéressés à donner quelques années dans la vie politique. Mais on

n'est plus à une époque, M. Denis Lessard, pour toutes les raisons que je vous ai mentionnées, sauf exception, où la carrière politique est l'unique défi de ceux qui s'y intéressent.

M. Lessard: Beaucoup d'observateurs soulignent...

Le Modérateur. M. Gratton voulait ajouter quelque chose.

M. Gratton: Je me permets d'ajouter quelque chose, parce que je suis l'un de ceux-là. Je vois des interprétations: Il y a beaucoup de gens qui partent, ça doit être un signe de malaise. C'est le contraire. Si, je quitte maintenant, c'est parce que je sens que ça va bien, que le parti est en santé, que le gouvernement va bien. Je ne crains pas, en partant, de compromettre mon engagement au Parti libéral.

Si on partait, comme cela a été le cas pour le Parti québécois, en grand nombre parce qu'on sait qu'on va se faire battre ou que le gouvernement va être battu... Je ne partirais pas si je pensais ça. Mon engagement est plus profond que ça. Si je pensais que mon départ affecterait les chances du gouvernement libéral d'être élu, je resterais, malgré les sacrifices que ça m'imposerait, étant donné mes préférences personnelles. Ce n'est pas ce qui se passe maintenant qui est problématique, c'est ce qui se passerait si on était dans une période où le gouvernement est sur le point de se faire battre.

M. Lessard: Vous avez aussi dit que vous étiez exaspéré du fait de savoir à l'avance que la prochaine élection se tiendrait sur les questions linguistiques et des questions nationales.

M. Gratton: C'est mon point de vue personnel. Vous parliez tantôt de l'ensemble des autres collègues. Je vous rappelle que j'ai voté pour le projet de loi 178. Je demeure solidaire du gouvernement. Ce sont les raisons personnelles – je sais qu'on peut interpréter de toutes sortes de façons – M. Bourassa l'a mentionné tantôt À 50 ans, si je veux faire autre chose, c'est le temps de le faire.

M. Lessard: Juste pour conclure. Plusieurs observateurs disent que c'est une absence de collégialité du processus de prise de décision au gouvernement qui rend amers certains...

M. Bourassa: Je n'ai aucune indication. C'est évident que diriger un État moderne prend un minimum de centralisation. Si on considère le gouvernement précédent où on il y a eu quand même un très grand nombre de départs, ou d'autres qui ont précédé, l'administration s'est faite dans un climat de cordialité. Je n'ai jamais eu connaissance d'affrontement entre ministres. Nous procédons par comité, nous discutons ouvertement. Tous se sentent très libres de donner leur point de vue. Il y a un climat de coopération et de confiance qui existe. Il n'y a pas de clans dans le gouvernement. Il n'y a pas d'écoles. Mais le gouvernement doit évidemment fonctionner avec des objectifs précis et voir à leur application.

Je vous disais tantôt que je comprends très bien que des ministres relativement jeunes, ou des ministres qui décident d'entreprendre une troisième carrière pour ne pas s'en tenir à la politique, se posent des questions.

M. David: Une dernière question avant de passer en anglais, peut-être, M. Descôteaux?

M. Descôteaux : Au début de la conférence de presse, vous avez parlé d'idéologie. M. Bourassa. Vous avez dit qu'il n'y avait pas eu, d'affrontement au cours de votre mandat, de ces quatre ans...

M. Bourassa: Sauf sur la question linguistique.

M. Descôteaux : Sauf là-dessus. Il est certain qu'on veut beaucoup de changements en quatre ans dans l'orientation fondamentale du Parti libéral et certains vous ont accusé d'être un crypto séparatiste. D'autres, plus modestement, pourraient dire que l'Union nationale s'est réincarnée dans le Parti libéral. J'aimerais vous entendre là-dessus. Est-ce que le Parti libéral n'a pas vraiment évolué au cours de ces quatre ans?

Une voix : Question...

M. Bourassa: Il y aura toujours des personnes qui vont m'accuser d'être crypto séparatiste, si j'ai à arbitrer entre des droits collectifs et des droits individuels. Je l'ai fait en 1974 parce que je considérais que les francophones du Québec avaient besoin d'une protection particulière, étant donné le contexte, en faisant du français la seule langue officielle. Dans ce sens, j'ai dû arbitrer. J'ai toujours dit que le gouvernement du Québec était le seul en Amérique du Nord, à cause de sa situation tout à fait particulière, qui devrait arbitrer du côté des droits collectifs dans certaines circonstances.

J'ai arbitré également du côté des droits collectifs dans le cas de la loi 178, comprenant par ailleurs la réaction des anglophones. Je l'ai dit très souvent. Quand on dit à une communauté qui a des racines historiques que sa langue n'est plus officielle, premièrement en 1974, et que deuxièmement, après avoir décrété que l'anglais n'est plus la langue officielle du Québec, quatorze ans après on décrète l'anglais illégal dans certains secteurs, je comprends la réaction de la communauté anglophone en disant: Le premier ministre actuel est celui qui a posé deux gestes historiques, reléguant la langue anglaise à un statut inégal par rapport à la langue française. Je réponds à cela que si, en Amérique du Nord, la langue anglaise avait un statut égal à celui de la langue française, indubitablement, à moyen terme elle deviendrait prédominante, à cause de la pression de l'environnement, la force économique de l'Amérique du Nord qui, évidemment, est possédée par les anglo-saxons.

Mon choix était de maintenir l'égalité des deux langues et de condamner à ce moment-là le français à devenir une langue menacée, ou d'accorder, un traitement particulier au français et à l'anglais d'une certaine façon, en restreignant certains droits. L'interprétation faite par certains milieux du Canada anglais, c'est que le premier ministre du Québec est considéré comme exagérément nationaliste. Encore là, comme dans toutes les autres questions, je mise sur le bon sens, sur la sagesse et sur le temps, parce que le temps fait parfois des miracles.

M. Girard: M. Bourassa, comment peut-on expliquer ce que vous venez de dire avec le fait que le gouvernement permette aux immigrants de plus de 16 ans de s'angliciser en allant à l'école anglaise, donc de s'assimiler à la communauté anglophone, plutôt qu'à la communauté francophone?

M. Bourassa: Je n'ai pas...

M. Girard: C'est une contradiction dans votre politique, encore une fois.

M. Bourassa: Non, il s'agit de voir. Il y a des programmes comme ça dont l'application peut ne pas coïncider avec d'autres objectifs. Je parle de l'ensemble des politiques par exemple, tout ce qu'on a ajouté pour l'immigration.

M. Girard: L'éducation des adultes.

M. Bourassa: D'accord. Mais il ne faut pas oublier, M. Girard, qu'il peut y avoir des raisons particulières. Je n'ai pas pris connaissance du cas que vous soulevez. Il ne faut pas oublier qu'au Québec, actuellement, 89 % des étudiants vont à l'école française, alors que nous sommes 82 % de la population. Dans l'ensemble, les mesures dans le secteur de l'éducation favorisent le français. Est-ce que j'ai répondu à votre question, M. Descôteaux?

M. Descôteaux: Je voudrais savoir si vous avez le sentiment d'avoir évolué, d'avoir changé en quatre ans, d'avoir transformé un peu votre parti qui était perçu comme un parti avant tout fédéraliste avant 1985?

M. Bourassa: On tombe toujours au niveau de la perception. Le Parti libéral a toujours défendu avec acharnement les intérêts du Québec, mais à l'intérieur d'un régime fédéral. Je l'ai fait de 1970 à 1976; M. Ryan l'a fait également. Je ne crois pas avoir métamorphosé le parti, mais j'ai actualisé les politiques du parti.

Dans le cas du lac Meech, on ne peut pas dire que le gouvernement du Québec ou le Parti libéral a demandé des choses excessives. Encore là, il y a un problème de perception. Je lisais ça dans mon comté lundi et j'ai vu qu'on n'avait repris dans aucun média anglophone que je m'étonnais qu'on s'opposait à l'accord du lac Meech alors que c'est écrit textuellement dans l'accord que la communauté anglophone fait partie du Québec, que sa présence au Québec est une caractéristique fondamentale de la constitution canadienne. C'est la première fois qu'on reconnaît la communauté anglophone, constitutionnellement, dans l'accord du lac Meech. C'est écrit en toutes lettres. Ce n'est pas une clause d'interprétation, c'est une caractéristique fondamentale. Je m'étonnais que certains leaders anglophones s'opposent à l'accord du lac Meech. Les faits sont là.

M. David: En anglais maintenant, M. Noseworthy.

M. Noseworthy...(?) daim that they came out the winners in this session, because they really ...(?) doubts on the credibility in(?) your government?

M. Bourassa: I had no information that those doubts will stay for a long time. Maybe there are some doubts, but since there are no substance, I am quite confident that this will not create any serious problem for the Party.

M. Noseworthy. Sir, what about the Bill 156? When are you going to put that into operation?

M. Bourassa: I will discuss that in the next cabinet, maybe.

M. Noseworthy: But not before-the election?

M. Bourassa: Bill 146?

M. Nosewodhy: Yes.

M. Bourassa: Some parts will have to be decided pretty soon. But there are technical aspects that I will discuss with my colleagues about that. In the case of pensions, I think we will have to await for Bill 116, if my memory is good.

Une voix: I think Chat is January 1990.

M. Bourassa: Yes, there are parts which could be delayed only with time.

Le modérateur: Réal Séguin.

M. Séguin: Mr. Premier, a couple of weeks ago, you mentioned the Tact that you would be able to attract (?) the party and... Have you been in touch with any and, if so, which ones and how many do you expect to attract for the upcoming election?

M. Bourassa: To my agreeable surprise, they are outstanding anglophones who are ready to be candidates at the next election. After what I read in the newspaper, I said: Nobody will be ready to come. But maybe they doubt about credibility of what they are reading. But they are quite interested and ready to work with the Liberal Party. I will have a good team, a good representation.

M. Séguin: But do you sense that...

M. Noseworthy: Does that conclude Mr. Patrick Kenneth of Concordia?

M. Bourassa: I cannot mention names now, Ralph, because the negotiations are not completed and I... have to decide the date of the election.

M. Séguin: Would it make it more difficult for you, sir, to attract candidates? Do you sense that there is a lot of animosity still out there? –

M. Bourassa: Not with potential candidates. I agree that there is a certain degree of dissatisfaction, but not dramatic. After all, as I mentioned to you, there is a good proportion of English-speaking citizens supporting the government. But this does not affect the willingness of outstanding English-speaking leaders to be candidates.

Le modérateur: M. McKenzie.

M. McKenzie: Mr. Bourassa, putting aside your argument that it is natural for politicians to move on after a certain number of years, are you not concerned, if you lose people like Mr. Côté, Mme Bacon, Mme Lavoie-Roux, that your cabinet possibilities, if the Liberals win the next elections, you are going to have ... (?) slim... (?)?

M. Bourassa: Of course, I could argue with all of them and I am ready to argue. But I do not

want to go in an exaggerated way. If somebody feels that his job has been done, that they want to go somewhere else, I can understand that, because political life is tougher and tougher for all kinds of reasons. So, I do not want to put undue pressure. If they are taking their decision on personal ground, family reasons and all that, I can only understand that. Of course, I hope that they will stay. But if they have to go for personal reasons, I am respecting that because I know how tough is political life.

Une voix: My question was...

M. Bourassa: But I am telling you that I have such number of exceptional people, being ready to course in politics. If we had all those who are staying because, you know, some are leaving, but much more are staying. I expect to have a very good team for the next election. I will have, more people being willing to come than I would have expected.

Une voix: Mine Bishop.

Mme Bishop: Considering we are probably going to an – election and considering the insecurity of the Anglophones that you have been talking about and considering you have lost a certain number of members, will we actually see you campaigning strongly in the West Islands during election?

M. Bourassa: I would be ready. I will do it certainly. I expect that I will be warmly welcome. My riding is in the West Islands. There were many English-speaking people there, when I made my speech Monday night...

M. Girard: ...supporters...

M. Bourassa: ...supporters... There were few people from the Equality Party. Of course, when Gérard-D. Levesque made my presentation, he was so generous that one of them could not support that, so he left the place, but that was one exception. And all the Chers...

Des voix: Ha, ha, ha

M. Bourassa: All the others, English, French and all the ethnic groups, they stay and applaud warmly what Gérard-D. Levesque said about the Premier of Québec. I hope that it will stay like that.

Une voix: La sous-question.

Mme Bishop: I just had a sort of sub-question on that. In the riding, for instance, Clifford Lincoln's riding, how easy it going to find perhaps an Anglophone who supports your government and also has to deal with the people who do not support the sign law, for instance?

M. Bourassa: We will have to explain to the English-speaking population that, the sign law is a limited aspect. I know symbolically it is difficult to accept. I said it is not happening in many places that a law is stated as illegal, even if it is only in a minor sector. But I hope that the traditional pragmatism of the Anglo-Saxon culture will prevail finally and they will say: After

all, that could be understandable taking into account the general context. They win settlements for a good Government for public finance. It is a good Government to create jobs, to reduce taxes. We have fiscal parity with Ontario. A lot of English-speaking people were going to Toronto because of taxation. Now, they have no reason to do that. It is a good Government for integrity. Nobody was able to find something serious, whatever demagog approach they have. So, that is the reason which will prevail.

Le Modérateur: Mr. Ken Cox.

M. Cox: Mr. Premier, I will be going back to questions you were asked in French. How would the public sector negotiations affect the timing of an election for you? What would be the element in the negotiations that would influence you there?

M. Bourassa: Depending how it will go, I would say that now I am confident, if it is settled with the nurses and we will know that in a few moments. Then we will have many important groups which would have given the agreement and, normally, it should be easier with the other groups. But, we never know what could happen in those negotiations and that is why I am telling you it could happen, I do not expect so, that I might be forced to look at alternative timing but there is nothing in what I am looking now which seems to justify to postpone the election late fall or next spring. But I have to be prudent.

Une voix: Just a supplementary question. It seems that you would have to know in mid-August how well the negotiations are going to go when they generally end up being concluded in September sometime.

M. Bourassa: We will know the climate, the state of negotiations at that time. I am not saying I will call the election mid-August. If somebody phones and asks me what will happen with the ... (?) and, you know, respectfully, I quote the question of Mr. Girard, this was settled.

M. Noseworthy: Sir, you mentioned ... (?) nurses there is only one point remaining, with the nurses.

M. Bourassa: Yes.

M. Noseworthy: And it is not that much money involved. The Government is going to stay firm, insisting that half of the cost ... (?).

M. Bourassa: You have known that pretty soon

Le Modérateur: Est-ce qu'il y a d'autres questions?

M. Bourassa: Merci.

Le Modérateur: Oui, M. Gratton?

M. Noseworthy: Just technically, Sir. If an election were called after June 30th, what would be the timetable? How many days...

M. Gratton: It's a minimum 46, maximum whether it is called before Wednesday or after Wednesday. 53 days, depending on

M. Noseworthy: And that would include for redoing the voters' system?

M. Gratton: And not redoing IL You would have to do it no matter what before any election called after the 30th of June. Even if we have had an annual census test year, we will still have to do a new one now because the election is called after June 30th.

M. Jobin: M. Bourassa, est ce que je peux me permettre une dernière question?

M. Bourassa: Oui.

M. Jobin: Si l'opposition péquiste n'avait pas soulevé toute la question du dézonage à Laval, est ce que le gouvernement aurait bloqué le décret?

M. Bourassa: Ce n'est pas l'opposition péquiste qui a soulevé ça. Ce sont les journalistes.

M. Jobin: À partir de là, si le dossier n'avait pas été mis sur la place publique, est ce que le gouvernement l'aurait véritablement bloqué?

M. Bourassa: C'était examiné par le COMPADR. Qu'aurait décidé le COMPADR? Je ne peux pas présumer. Mais le COMPADR n'avait pas terminé l'examen du décret lorsque les journaux ont soulevé certaines possibilités de conflit d'intérêts. Indépendamment des journaux et de l'opposition – mais ce sont d'abord les journaux qui l'ont soulevée – il aurait fallu que le COMPADR examine attentivement tous ces cas et peut-être que le COMPADR, qui est le comité ministériel, aurait conclu qu'il était prématuré de ratifier. Mais l'opposition a décidé, dans toutes ces questions, d'exploiter la chose.

M. Jobin: Juste un dernier détail, M. Bourassa. Vous êtes allé plus loin en anglais qu'en français. Est-ce que j'ai bien compris que vous n'hésitez pas à aller jusqu'au printemps 1990, si le dossier du secteur public est trop chaud?

M. Bourassa : Non, j'ai dit que je ne pouvais pas aujourd'hui vous annoncer définitivement l'élection le 2 octobre, ou le 10, ou le 16, ou le 24. Si tout se déroule comme dans la situation actuelle, il est probable que les élections auront lieu à l'automne et pas nécessairement tard à l'automne. Mais je ne peux pas me fermer la porte à une possibilité d'utiliser une plus grande flexibilité si l'évolution des négociations me justifie de le faire. Mais ça joue dans les deux sens. Les syndicats aussi doivent tenir compte que s'ils utilisent certaines tactiques ça peut se retourner contre eux.

M. Jobin: Est-ce à dire: que, vous pourriez – imposer des conditions: de travail si vous tenez à ce que les élections aient lieu à l'automne?

M. Bourassa: Pour l'instant, ça se déroule très bien, dans le calme, avec des signatures probables ou des syndicats qui ont déjà accepté. Dans l'état actuel des choses, ne prenez pas vos vacances trop tard.